



**PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE de catégorie A
PLACEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

6 NOVEMBRE 2008

◆◆◆◆

BUREAU CENTRAL

Le 6 novembre 2008, en application du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, s'est réuni le bureau central de vote placé auprès du Centre de Gestion composé comme suit :

Président : Monsieur MERCERON, Président du Centre de Gestion,

Secrétaire : Monsieur Michel GUILLOUX, Directeur du Centre de Gestion

Assesseurs:

- **C.F.D.T.** : Yann CHARRIER,
- **CFTC** : Richard BONNET,
- **le Syndicat National des Secrétaires de Mairie affilié à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT) et Syndicat National des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des collectivités territoriales** : Madame Magali MOINARD.

Délégués de liste :

- **C.F.D.T.** : Yann CHARRIER,
- **CFTC** : Richard BONNET,
- **le Syndicat National des Secrétaires de Mairie affilié à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT) et Syndicat National des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des collectivités territoriales** : Madame Magali MOINARD.

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin clos.

Il a immédiatement été procédé aux constatations suivantes :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	287

Au vu du nombre total des émargements constatés, le Président du Bureau Central a :

- ordonné la poursuite des opérations de dépouillement.

Il a été ensuite procédé aux constatations suivantes :

Enveloppes recensées	287
Enveloppes sans bulletin	1
Enveloppes contenant des bulletins nuls	6
Enveloppes contenant des bulletins blancs	4
Reste comme suffrages exprimés	276


ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE LISTE

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CFDT	73
CFTC	45
FA-FPT	158

Le présent procès-verbal, dressé le 6 novembre 2008 à 17 h 30, en double exemplaire, a été après lecture, signé par le président, le secrétaire, les assesseurs et les délégués de liste.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

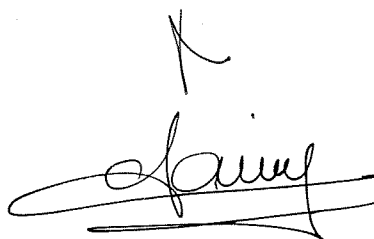
Le Président



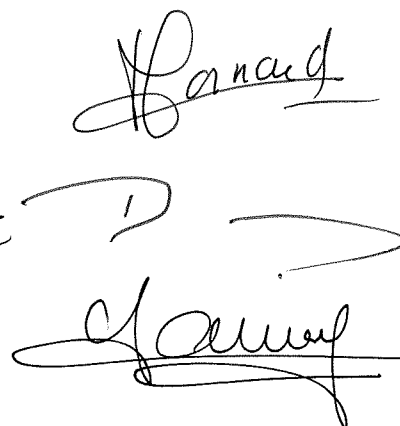
Le Secrétaire



Les assesseurs



Les Délégués de liste



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Préfecture le 12 NOV. 2008
et de la publication le

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE A**ATTRIBUTION DES SIEGES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

NOMBRE D'ELECTEURS	=	400	voix
NOMBRE DE VOTANTS	=	287	voix
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	=	5	
SUFFRAGES EXPRIMES	=	276	voix
QUOTIENT ELECTORAL $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}}$	=	55,2	

NOMBRE DE VOIX OBTENUES POUR CHAQUE LISTE :

Liste CFDT	=	73	voix
Liste CFTC	=	45	voix
Liste Syndicat N ^{al} Secrétaires de Mairie FA-FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et Directeurs généraux	=	158	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES :

Liste CFDT	=	1	sièges
Liste CFTC	=	1	sièges
Liste Syndicat N ^{al} Secrétaires de Mairie FA-FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et Directeurs généraux	=	3	sièges

La désignation des représentants donne donc :

Liste CFDT	=	1	siège (1 A5)
Titulaire :			
- RAMBAUD Martine			
Suppléant :			
- DUBOS Jean-Luc			

..../..

Liste CFTC = 1 siège (1 A5)
Titulaire :
- THIBAUD Gérard

Suppléant :
- BRAUD Nicole

Liste Syndicat N^{al} Secrétaires de Mairie FA- = 3 siège (2 A6 et 1 A5)
FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et
Directeurs généraux

Titulaire :
- MAUREL Mauricette
- BATOT Philippe
- MOINARD Magali

Suppléant :
- CABEL Alain
- LAUBIES Bernard
- CHAILLOUX Cédric

LA ROCHE SUR YON, le 6 novembre 2008

LE PRESIDENT,



LES REPRESENTANTS DE
CHAQUE LISTE,

